



HAL
open science

Édition et séditions : le choc des logiques françaises et allemandes dans l’“ aryanisation ” des maisons d’édition juives (1940-1942).

Marie Puren

► **To cite this version:**

Marie Puren. Édition et séditions : le choc des logiques françaises et allemandes dans l’“ aryanisation ” des maisons d’édition juives (1940-1942). : L’exemple des Éditions Ferenczi. 2022. hal-03968166

HAL Id: hal-03968166

<https://hal.science/hal-03968166>

Preprint submitted on 1 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Édition et séditions : le choc des logiques françaises et allemandes dans l'« aryanisation »
des maisons d'édition juives (1940-1942).**

L'exemple des Éditions Ferenczi

Marie Puren

Résumé :

Pendant la Seconde Guerre mondiale, les autorités allemandes ont tenté de prendre le contrôle de l'édition française dans le but de mettre la culture française au service des objectifs du Reich. Les occupants ont ainsi utilisé l'« aryanisation » pour pénétrer l'édition en prenant le contrôle de maisons d'édition juives. Divers acteurs, tant allemands que français, sont intervenus dans ce processus complexe, et ont tenté d'imposer leurs propres objectifs et agendas. L'« aryanisation » des Éditions Ferenczi est un exemple de la rencontre de ces différentes logiques : si les autorités allemandes et les dirigeants de la maison d'édition partagent une vision de la France sous domination allemande, le Syndicat des éditeurs et le gouvernement de Vichy ont tenté de garder l'entreprise dans le giron français. Cet article vise à examiner les complexités et nuances derrière le soutien ou l'opposition à l'« aryanisation » des maisons d'édition juives durant l'occupation.

Données personnelles :

Marie Puren ; enseignante-chercheuse en histoire et humanités numériques ; EPITA, équipe MNSHS (Méthodes numériques pour les sciences humaines et Sociales) ; 14-16 Rue Voltaire, 94270 Le Kremlin-Bicêtre ; marie.puren@epita.fr

Durant la Seconde Guerre mondiale, les autorités allemandes ont développé une stratégie ambitieuse de prise de contrôle de l'édition française. Le livre est vu comme un outil de propagande particulièrement efficace auprès des « masses cultivées¹ », parce que, selon les autorités allemandes, le lectorat français serait particulièrement sensible aux prescriptions des écrivains². L'« aryanisation » des entreprises juives constitue alors une aubaine pour les occupants qui y voient l'opportunité de mettre des maisons d'édition au service de leurs

¹Jacques Cantier, Lire sous l'Occupation : livres, lecteurs, lectures, 1939-1944, Paris : CNRS éditions, 2019, p.86.

²*Ibid*

objectifs³. Néologisme issu du langage national-socialiste, l'« aryanisation » consiste à exclure les Juifs de la vie économique et sociale en pillant leurs biens, en leur arrachant leurs entreprises et en leur interdisant d'exercer un métier⁴. Ce processus débute en France le 18 octobre 1940, avec un décret allemand imposant le recensement des entreprises juives et la nomination d'administrateurs provisoires. À la suite de ce décret, Vichy crée le Service de Contrôle des Administrateurs provisoires (S.C.A.P.) le 9 décembre 1940⁵. Au cours de l'année 1941, les maisons d'édition juives Calmann-Lévy, Nathan et Ferenczi sont « aryanisées »⁶ ; Denoël et Sorlot tombent également sous la coupe des occupants en accueillant des participations allemandes à leur capital⁷. Est-ce la preuve que l'édition française est devenue le jouet de l'Allemagne nazie et qu'elle est contrôlée par les occupants pour servir des desseins bien établis ?

Dans cet article, nous nous attacherons à montrer que la prise de contrôle de ces maisons procède en réalité d'un processus complexe. Nous nous concentrerons plus particulièrement sur le processus menant à l'« aryanisation », car celui-ci fait se rencontrer une variété d'acteurs tant Français qu'Allemands, dont les logiques sont rarement congruentes, et bien souvent antithétiques. Deux administrations allemandes s'occupent ainsi de régenter l'édition : la Propaganda Abteilung Frankreich, sous l'autorité du Militärbefehlshaber in Frankreich (MBF) ou Commandement militaire de France⁸ ; et l'Ambassade d'Allemagne, avec Otto Abetz à sa tête. La Propaganda Abteilung comprend quatre services régionaux ou Staffeln à Paris, Saint-Germain, Dijon et Angers. La Propaganda Staffel est divisée en services ou Gruppen ; le service littérature ou Gruppe Schrifttum, dont dépend l'édition, est dirigé par le Sonderführer Gerhard Heller, et son supérieur direct l'Arbeitsführer Walter Schulz⁹. On verra que les objectifs de la Propaganda Staffel et ceux de l'Ambassade d'Allemagne s'entrechoquent régulièrement. Mais ces contradictions « germano-germaniques » ne sont pas les seuls obstacles à une gestion univoque de l'édition aryanisée. Le contrôle de l'édition s'intègre à un dispositif visant à mettre en scène l'asservissement de la culture française et sa domination par la culture allemande. La culture est perçue non seulement comme un moyen d'influencer le pays, mais aussi comme une

³Pascal Fouché, L'Édition française sous l'occupation : 1940-1944, Paris : Bibliothèque de littérature française contemporaine de l'Université Paris 7, 1987, t.I, p.111

⁴Martin Jungius, Un vol organisé. L'État français et la spoliation des biens juifs, Paris : Tallandier, 2012, p.13.

⁵Alya Aglan, « L'aryanisation des biens juifs sous Vichy : les cas comparés de la France et de l'Allemagne », Revue d'histoire moderne & contemporaine, Paris : Belin, 2002/4 (n°49-4), p. 154-169.

⁶P. Fouché, L'Édition française..., t.I, p.108 et suiv.

⁷Ibid., p.222 et suiv.

⁸M. R. Marrus et R. O. Paxton, Vichy et les Juifs, Paris : Calmann-Lévy, 1981, p.79.

⁹P. Fouché, L'Édition française..., t.I, 16.

manière de le dominer politiquement¹⁰. Cet objectif ne va pas manquer de susciter des réactions chez les acteurs français impliqués dans l'aryanisation des maisons d'édition –Syndicat des éditeurs, services de Vichy, ministère des Finances - réactions allant de la franche opposition à l'adhésion sans limites.

Nous nous intéresserons tout particulièrement aux Éditions Ferenczi, dont l'aryanisation constitue un exemple caractéristique de la rencontre de ces différentes logiques¹¹. Fondée en 1879 par Joseph Ferenczi, la maison d'édition a su séduire un large public durant l'entre-deux-guerres, en s'adressant à la fois à des amateurs de romans populaires, et à des lecteurs qui cherchaient à investir pour un prix modique dans les valeurs sûres de la littérature¹². Cependant, en janvier 1941, la nomination de Jean de La Hire – particulièrement favorable aux Allemands - à la tête de la maison sonne le début de l'emprise allemande sur l'entreprise¹³. Rebaptisée Éditions du Livre Moderne après son « aryanisation », elle est devenue l'une des maisons d'édition les plus contrôlées par les Allemands.

En nous appuyant sur des archives variées (comme les archives du Commissariat Général aux questions juives, les archives de l'épuration, les archives allemandes conservées aux Archives Nationales, ou encore des archives économiques et financières) et pour certaines inédites (dossier de justice conservé par le Dépôt central de la Justice militaire), nous tenterons de démêler la complexité de ces attitudes, et de mieux saisir les multiples nuances idéologiques qui ont motivé le soutien ou l'opposition à l'aryanisation des maisons d'édition juives pendant l'occupation. Nous verrons ainsi que la logique allemande rejoint parfaitement celle des animateurs de la maison d'édition. Du côté français, les acteurs institutionnels ne partagent pas la même logique. D'une part, l'édition française, représentée par le Syndicat des éditeurs, tente d'éviter la prise de contrôle allemande. Mais il ne s'agit pas d'une opposition de principe à la collaboration de la part des éditeurs. Cette opposition manifeste avant tout la volonté de protéger leurs pairs, et les intérêts de collègues respectés. Le gouvernement de Vichy - incarné ici par le S.C.A.P. et le Commissariat Général aux Questions Juives (C.G.Q.J.) - va lui aussi s'opposer à cette aryanisation. Mais ce n'est pas dans le but de protéger des concitoyens de confession juive. Vichy est tout à fait en phase avec la nécessité d'éliminer « l'influence juive »

¹⁰Stéphanie Corcy, *La vie culturelle sous l'Occupation*, Paris : Perrin, 2005, p.29-30.

¹¹Marie Puren, « La propagande allemande par le livre. L'« aryanisation » des éditions Ferenczi (1941-1944) », *20 & 21. Revue d'histoire*, 2021/2 (N° 150), Paris : Presses de Sciences Po, p. 3-16.

¹²Pascal Fouché, « L'édition littéraire, 1914-1950 », *Histoire de l'édition française. Le Livre concurrencé : 1900-1950*, Henri-Jean Martin et Roger Chartier (dir.), Paris : Promodis, 1986, t.IV, p.198.

¹³Marie Puren, *Jean de La Hire. Biographie intellectuelle et politique (1878-1956)*, thèse pour le doctorat d'histoire, Paris : École nationale des chartes, 2016, t.I, p.457 et suiv.

de l'économie, mais tout en préservant l'économie française des visées allemandes. Pour le S.C.A.P. et le CQGJ, c'est donc une logique nationaliste qui est à l'œuvre, et qui veut que l'aryanisation des entreprises juives respecte avant tout la réglementation française.

I. Une maison d'édition juive sous l'occupation

1. « Un fort potentiel pour la propagande »

Dès l'automne 1940, les Éditions Ferenczi sont dans la ligne de mire des occupants. Ses propriétaires juifs, Henri et Alexandre Ferenczi, sont alors réfugiés en zone libre¹⁴. Avec l'ordonnance allemande du 18 octobre 1940, la nomination d'un administrateur provisoire devient absolument nécessaire¹⁵. La perquisition menée dans les locaux de Ferenczi par le Gruppe Schrifttum entre le 25 et le 31 octobre 1940¹⁶ est la conséquence de cette mesure, et dévoile l'intention des autorités allemandes de s'emparer de l'entreprise. Certainement en réaction à cette perquisition, la fondée de pouvoir des Ferenczi, Paulette Alexandre, réclame alors qu'un administrateur soit nommé à la tête de l'entreprise¹⁷. Le 4 décembre 1940, le Tribunal du Commerce de la Seine désigne Raymond Durand-Auzias pour remplir ce rôle¹⁸. Cet intermède est toutefois de courte durée puisque, le 14 janvier 1941, le MBF choisit de remplacer Raymond Durand-Auzias par Jean de la Hire, qui devient le nouveau « Commissaire Gérant » des Éditions Ferenczi¹⁹.

La prise de contrôle de la maison est une priorité pour les autorités allemandes. En avril 1941, un rapport du Gruppe Schrifttum signale que le docteur Hoevel, expert en chef en littérature à l'étranger pour le ministère de la Propagande, prépare l'entrée de capitaux allemands dans la maison Ferenczi²⁰, et que la possibilité de « transférer si possible dans des mains allemandes [...] Ferenczi, a été très bien reçue²¹. Dans un rapport d'août 1941, le Gruppe Schrifttum explique en effet que la maison possède « un fort potentiel pour la propagande »

¹⁴Enquête de la Police Judiciaire sur la maison Ferenczi, Paris, 22 septembre 1944 ; Le Blanc, Dépôt central des archives de la justice militaire (DCAJM), Dossier 1562.

¹⁵Jean-Marc Dreyfus, « La rivalité franco-allemande et l'« aryanisation ». Adoption d'une nouvelle politique en France (1940-1944) », Revue d'Histoire de la Shoah, 2007/1 (N° 186), Paris : Mémorial de la Shoah, p. 273-290.

¹⁶Rapport d'activités du Groupe Schrifttum pour la période du 25 au 31 octobre 1940, Paris, s.d. ; Arch. Nat., AJ⁴⁰ 1005.

¹⁷Procès-verbal d'interrogatoire de Raymond Durand-Auzias, Paris, 25 juin 1946 ; DCAJM, Dossier 1562.

¹⁸Déposition d'Henri Ferenczi M. Leclercq, juge d'instruction à la Cour de Justice du département de la Seine, Paris, 24 octobre 1945 ; DCAJM, Dossier 1562.

¹⁹Copie et traduction de l'ordre de nomination d'Adolphe d'Espie par le Commandement militaire en France, Paris, 14 janvier 1941 ; DCAJM, Dossier 1561.

²⁰Rapport d'activités du Groupe Schrifttum pour la période du 19 au 25 avril 1941, Paris, 25 avril 1941 ; Arch. nat., AJ⁴⁰ 1005.

²¹Ibid.

(« eine grosse propagandistische Bedeutung²²»). Le premier atout de Ferenczi réside dans son imprimerie. La maison d'édition fait en effet partie de la société Ferenczi, qui possède également l'Imprimerie moderne à Montrouge²³. Dès leur installation en France en 1940, les autorités allemandes cherchent à prendre le contrôle d'imprimeries pour répondre à leurs besoins en matière de propagande et d'administration (production de papiers à en-tête, de fichiers, etc.)²⁴. Son second atout, c'est son catalogue. Dans l'entre-deux-guerres, les Ferenczi ont lancé plusieurs collections à succès qui leur ont permis de bénéficier du développement d'une édition intermédiaire entre édition littéraire et édition populaire²⁵. « Le Livre Moderne Illustré » connaît notamment un beau succès en publiant best-sellers accompagnés d'illustrations inédites²⁶. Le Gruppe Schrifttum est tout à fait conscient de ce positionnement intermédiaire : il mentionne « la célèbre collection “Le Livre Moderne illustré” » qui « a largement contribué à la popularité de certains poètes et écrivains », tout en soulignant que Ferenczi « produit encore un grand nombre de romans bon marché [et] occupe une position de leader dans le domaine de la littérature de distraction, de qualité et facile à lire²⁷ ». Grâce au « Livre Moderne illustré », Ferenczi a attiré les classes moyennes cultivées que la propagande aspire à séduire via le livre²⁸ ; en rebaptisant la maison « Éditions du Livre Moderne » en mars 1941²⁹, la nouvelle direction montre qu'elle veut miser sur ce lectorat. Mais elle ne renonce pas pour autant aux collections populaires³⁰. En juillet 1941, un rapport sur la « littérature de divertissement » (« Unterhaltungsliteratur ») met d'ailleurs l'accent sur le rayonnement de cette dernière, « incomparablement plus grand que celle de la bonne littérature » par son nombre de lecteurs « issus des milieux ouvriers et des petits employés, mais aussi du public bourgeois³¹ ». Conserver ces collections permet donc d'assurer la viabilité commerciale de l'entreprise en compensant les pertes causées par la mévente de la propagande pro-allemande qu'elle se met à

²²Rapport d'activités du Groupe Schrifttum pour la période du 2 au 9 août 1941, Paris, 9 août 1941 ; Arch. nat., AJ⁴⁰ 1005.

²³P. Fouché, « L'édition littéraire, 1914-1950 », Histoire de l'édition française..., t.IV, p.230.

²⁴Marie-Cécile Bouju, « L'imprimerie Georges Lang », Culture et médias sous l'Occupation : des entreprises dans la France de Vichy, Agnès Callu, Patrick Éveno et Hervé Joly (dir.), Paris : Éditions du CTHS, 2009, p.143-144.

²⁵Isabelle de Conihout, « La conjoncture de l'édition », Histoire de l'édition française..., t.IV, p.86.

²⁶P. Fouché, « L'édition littéraire, 1914-1950 », Ibid., t.IV, p.198.

²⁷Rapport d'activités du Groupe Schrifttum pour la période du 2 au 9 août 1941, Paris, 9 août 1941 ; Arch. nat., AJ⁴⁰ 1005.

²⁸J. Cantier, Lire sous l'Occupation..., p.86.

²⁹Rapport de Robert Guerbigny, expert-comptable, sur l'affaire J. Ferenczi et fils au président du Tribunal Civil de Première Instance du Département de la Seine, Paris, 5 août 1947 ; Archives départementales de Paris (AD Paris), 47W 108.

³⁰Rapport de Jean de La Hire sur les Éditions du Livre Moderne, Paris, 12 juin 1941 ; DCAJM, Dossier 1561.

³¹Rapport du Groupe Schrifttum pour la période du 20 au 25 juillet 1941 ; Paris, s.d. 1941 ; Arch. nat., AJ⁴⁰ 1005.

diffuser³². La direction de Ferenczi s'inspire en cela de la stratégie économique adoptée par les maisons d'édition allemandes dans les années trente³³.

2. Une « aryanisation » rapide sous contrôle allemand

Le 14 janvier 1941, un mois et dix jours après sa nomination à la tête de Ferenczi, Durand-Auzias est remplacé par Jean de La Hire sur ordre du MBF³⁴. Nom de plume d'Adolphe d'Espie, Jean de La Hire est un prolifique auteur de romans populaires qui avait jusqu'alors entretenu d'excellentes relations avec la direction de la firme³⁵. En 1940, La Hire s'est fait remarquer par les autorités allemandes avec la publication de deux opuscules ouvertement collaborationnistes, Le Crime des évacuations. Les Horreurs que nous avons vues³⁶ et Par qui nous souffrons pourquoi ?³⁷. La propagande allemande a particulièrement apprécié le premier, censé dévoiler les « crimes » commis par l'armée française durant l'exode, tout en magnifiant le comportement exemplaire de l'armée du Reich³⁸. Publié à la fin du mois d'août 1940, l'ouvrage est passé sous les fourches caudines du service de lecture mis en place à la Propaganda Staffel³⁹ qui a alors pu repérer le « potentiel » de son auteur.

Durand-Auzias souligne le caractère brutal de l'arrivée de La Hire qui prend ses quartiers dans la firme dès le 14 janvier. Durand-Auzias doit alors « vider les lieux⁴⁰ ». Le 28 janvier 1941, Paulette Alexandre reçoit une délégation du Commandement militaire nommant officiellement Jean de La Hire commissaire-gérant de la maison d'édition et du fonds de l'Imprimerie moderne⁴¹. La nomination de La Hire émane directement du MBF, ce qui n'est pas un procédé habituel. Normalement, c'est le S.C.A.P. qui aurait dû désigner un nouvel administrateur provisoire⁴². Philippe Verheyde explique qu'en moyenne, les Allemands

³²M. Puren, « La propagande allemande par le livre. L'« aryanisation » des éditions Ferenczi (1941-1944) », 20 & 21..., p.3-16.

³³Vincent Platini, « Le *Krimi* sous le Troisième Reich : une invention de l'étranger », Transatlantica (en ligne), 1 | 2012. URL : <http://journals.openedition.org/transatlantica/572>.

³⁴Copie et traduction de l'ordre de nomination d'Adolphe d'Espie par le Commandement militaire en France, Paris, 14 janvier 1941 ; DCAJM, Dossier 1561

³⁵Déposition d'Henri Ferenczi à M. Leclercq, juge d'instruction à la Cour de Justice du département de la Seine, Paris, 24 octobre 1945 ; DCAJM, Dossier 1562.

³⁶Jean de La Hire, Le Crime des Évacuations. Les Horreurs que nous avons vues, Paris : Tallandier, [1940]. 190 pages.

³⁷Jean de La Hire, Par qui nous souffrons, pourquoi ?, Paris : Nouvelles Études Françaises, [1940]. 33 pages

³⁸M. Puren, Jean de La Hire..., t.I, p.452 et suiv.

³⁹P. Fouché, L'Édition française..., t.I, p.17

⁴⁰Procès-verbal d'interrogatoire de Raymond Durand-Auzias, Paris, 25 juin 1946 ; DCAJM, Dossier 1562.

⁴¹Déclaration de Paulette Alexandre dans le procès Jacques Cointe devant la Commission interprofessionnelle d'épuration, Paris, 19 mai 1947 ; Arch. nat., F¹²9641.

⁴²M. Jungius, Un vol organisé..., p.54 et suiv.

interfèrent peu dans les nominations des administrateurs provisoires⁴³ – bien trop heureux de faire supporter les coûts financiers et humains aux services français⁴⁴. Deux facteurs expliquent une telle intervention : le MBF fait alors peu cas des prérogatives du S.C.A.P., qui vient à peine d’être créé⁴⁵ ; surtout il fait des nominations importantes son pré carré⁴⁶. La raison de cette nomination est plutôt à chercher dans l’importance accordée par le Gruppe Schrifttum à la maison d’édition. La date du 14 janvier n’est d’ailleurs pas anodine : la nomination de La Hire intervient au lendemain d’une discussion entre Gerhard Heller et René Philippon, président du Syndicat des éditeurs, qui a alors signalé que Ferenczi, Nathan et Gedalge étaient toutes trois pourvues d’un administrateur provisoire. Dans une note de service, Heller insiste sur l’aspect irrégulier de ces nominations⁴⁷. Ce qui permet de justifier l’intervention du MBF, qui peut interférer dans le processus d’aryanisation s’il ne se déroule pas selon ses normes⁴⁸. C’est ici un bon prétexte pour stopper toutes les initiatives françaises susceptibles de contrecarrer les plans allemands.

En juin 1941, des éditeurs allemands se rendent à Paris pour étudier la possibilité de participer à des maisons d’édition françaises⁴⁹. Maxim Klieber, propriétaire des Éditions Aufwärts à Berlin et fils putatif de l’éditeur de Mein Kampf⁵⁰, s’est déjà déclaré intéressé par les Éditions Ferenczi⁵¹. En août 1941, Klieber se rend à Paris pour conclure le « contrat déjà rédigé⁵² ». Le 25 août 1941, la Société Française d’Éditions Européennes - Éditions du Livre Moderne est créée entre Maxim Klieber et André Bertrand, avec un capital de 600 000 francs. Bertrand possède 55% du capital, et Klieber détient les 45% restants⁵³. Deux jours plus tard, la Société Franco-Européenne d’Imprimerie est créée avec un capital de 400 000 francs⁵⁴. Là aussi

⁴³Philippe Verheyde, Les Mauvais Comptes de Vichy. L’aryanisation des entreprises juives, Paris : Perrin, 1999, URL : <https://www.cairn.info/les-mauvais-comptes-de-vichy--9782262015244.htm>.

⁴⁴M. Jungius, Un vol organisé..., p. 140-141.

⁴⁵Ibid., p.76

⁴⁶Ibid., p.76 et p.83.

⁴⁷Note de service du Sonderführer, Paris, 14 janvier 1941 ; Arch. nat., AJ⁴⁰ 1006.

⁴⁸M. Jungius, Un vol organisé..., p.118.

⁴⁹Rapport d’activités du Gruppe Schrifttum pour la période du 21 au 28 juin 1941, Paris, s.d. ; Arch. nat., AJ⁴⁰ 1005.

⁵⁰P. Fouché, L’Édition française..., t.I, p.143.

⁵¹Ibid.

⁵²Rapport d’activités du Gruppe Schrifttum pour la période du 2 au 9 août 1941, Paris, 9 août 1941 ; Arch. nat., AJ⁴⁰ 1005.

⁵³Statuts de la Société Française d’Éditions Européennes, Paris, 26 août 1941 ; DCAJM, Dossier 1561.

⁵⁴Constatation de l’autorisation préfectorale de cession « Imprimerie moderne » à Sté FRANCO EUROPEENNE d’IMPRIMERIE, Paris, 15 janvier 1943 ; DCAJM, Dossier 1561.

l'actionnaire français est majoritaire⁵⁵. Hôtelier de son état⁵⁶, André Bertrand n'est manifestement qu'un prête-nom destiné à masquer la présence d'un Allemand au capital de l'entreprise. Il connaît Klieber depuis 1928⁵⁷ ou 1930⁵⁸, et l'a retrouvé alors que son hôtel était réquisitionné pour loger le personnel de l'Ambassade d'Allemagne⁵⁹. Le recours à des hommes de paille, sans être courant, a été utilisé dans des procédures d'« aryanisation » pour contourner l'interdiction faite aux étrangers d'acquérir des valeurs mobilières en France⁶⁰ - et dans le cas de Ferenczi, pour cacher aux lecteurs la pénétration allemande dans l'édition française⁶¹. Le 20 décembre 1941⁶², la maison d'édition est vendue à la Société Française d'Éditions Européennes pour 2 250 000 francs⁶³, tandis que l'imprimerie est cédée à la Société Franco-Européenne d'Imprimerie pour 1 063 384,75 francs⁶⁴. Le 29 décembre 1941, le MBF approuve la vente de la maison d'édition et de l'imprimerie⁶⁵ ; Jean de La Hire est relevé de ses fonctions⁶⁶ pour devenir, le 2 janvier 1942, directeur général des Éditions du Livre Moderne⁶⁷.

En un an à peine, les Éditions Ferenczi sont devenues les Éditions du Livre Moderne et sont passées sous contrôle allemand. L'« aryanisation » de l'entreprise a été particulièrement rapide, au regard de la situation de l'édition, et plus globalement des résultats de l'« aryanisation ». Sur sept maisons d'édition juives parisiennes, seules trois d'entre elles ont été totalement « aryanisées » avant la fin de la guerre⁶⁸. À la Libération, 58% des procédures

⁵⁵Copie certifiée conforme de la délibération de la Société Franco-Européenne d'Imprimerie portant le capital à 2 500 000 francs, Paris, 27 février 1942 ; DCAJM, Dossier 1562.

⁵⁶Rapport de la direction de la Police Judiciaire pour le juge d'instruction Leclercq au sujet de BERTRAND André, Paris, 22 mars 1945 ; DCAJM, Dossier 1562.

⁵⁷Lettre du Service juridique et du contentieux du ministère de l'Information à Leclercq, Paris, 13 janvier 1945 ; DCAJM, Dossier 1562.

⁵⁸Procès-verbal d'interrogatoire et de confrontation. Cour de justice de la Seine, Paris, 27 décembre 1944 ; DCAJM, Dossier 1562.

⁵⁹Ibid.

⁶⁰P. Verheyde, *Les Mauvais Comptes...*, URL : <https://www.cairn.info/les-mauvais-comptes-de-vichy--9782262015244.htm>.

⁶¹Le docteur Hoevel recommande de tout faire pour que « le public français n'entende pas parler de l'achat de la maison d'édition Ferenczi réalisé par Klieber. » Lettre du docteur Hoevel à la Propaganda Abteilung, Paris, 26 novembre 1941 ; Arch. nat., AJ⁴⁰ 1006

⁶²Acte de vente de la maison d'édition et de l'imprimerie, Paris, 20 décembre 1941 ; DCAJM, Dossier 1562.

⁶³Rapport de Robert Guerbigny, expert-comptable, sur l'Affaire J. Ferenczi et fils au président du Tribunal Civil de Première Instance du Département de la Seine, Paris, 5 août 1947 ; AD Paris, 47W 108.

⁶⁴Constatation de l'autorisation préfectorale de cession « Imprimerie moderne » à Sté FRANCO EUROPÉENNE d'IMPRIMERIE, Paris, 15 janvier 1943 ; DCAJM, Dossier 1561.

⁶⁵Lettre d'approbation de vente de la maison d'édition et lettre d'approbation de vente de l'imprimerie par le Militärbefehlshaber adressées au S.C.A.P. (copie), Paris, 29 décembre 1941 ; Arch. nat., 38AJ 5274.

⁶⁶Lettre du Militärbefehlshaber à Jean de La Hire (copie), Paris, 29 décembre 1941 ; Arch. nat., 38AJ 5274.

⁶⁷Lettre de Jean de La Hire à André Bertrand accusant réception de sa lettre du 2 janvier 1942 le nommant directeur général, Paris, 26 mai 1942 ; DCAJM, Dossier 1561.

⁶⁸P. Fouché, *L'Édition française...*, t.I, p.108 et suiv.

d'« aryanisation » n'ont pas abouti en zone occupée⁶⁹. Il s'agit donc d'un succès d'autant plus grand que les procédures d'« aryanisation » sont particulièrement longues, lentes et pour plus de la moitié d'entre elles, infructueuses. Est-ce parce que cette prise de contrôle s'est déroulée sans accrocs ? C'est tout à fait l'inverse qui s'est passé : dans une lettre de mai 1941, l'Arbeitsführer Schulz souligne que l'« aryanisation » de l'entreprise est au cœur d'« un grand jeu d'intrigues⁷⁰ ».

II. Une « aryanisation » sur fond de jeux de pouvoirs entre la Propaganda Staffel et l'Ambassade

1. La compétition entre services, moteur de la prise de contrôle

Si Jean de La Hire a été nommé par le MBF en 1941, c'est parce la Propaganda Staffel parisienne veut absolument prendre le contrôle de Ferenczi. En 1940, celle-ci avait remis au cause l'autorité de son autorité de tutelle, la Propaganda Abteilung, en tentant de prendre le contrôle de toutes les antennes régionales. En 1941, après avoir vu ses projets contrecarrés, la Propaganda Staffel cherche alors à s'imposer dans la capitale. Mais c'est sans compter sur l'Ambassade qui remet en cause son autorité et revendique la direction de la propagande. Malgré les tentatives de la Propaganda Staffel de trouver un terrain de conciliation, Otto Abetz a toujours refusé de partager ses prérogatives avec cette dernière, et n'a eu de cesse de demander la réduction de ses attributions⁷¹. Dans ce contexte, le choix de nommer Jean de La Hire est plus compréhensible. La Hire est en fait un homme de confiance de la Staffel : il connaît bien l'Arbeitsführer Schulz qu'il a rencontré en fréquentant le Service de Censure de la Propaganda Abteilung. La Hire avouera à la Libération qu'il lui a même proposé ses services après avoir entendu parler des plans allemands concernant Ferenczi⁷². La Propaganda Staffel a alors sauté sur l'occasion pour lui confier la direction de l'entreprise.

La nomination de La Hire n'empêche pas pour autant les contestations. En août 1941, le MBF remet en question le bien-fondé de cette nomination⁷³. S'il ne dirige pas directement la propagande en France, le Commandement militaire est à la tête de la Propaganda Abteilung,

⁶⁹Antoine Prost, Rémy Skoutelsky et Sonia Étienne, Aryanisation économique et restitutions, Paris : La Documentation française, 2000, p. 41.

⁷⁰Lettre sur l'aryanisation de la maison d'édition Fernand Nathan de l'Arbeitsführer au docteur Blanke, Paris, 9 mai 1941 ; Arch. nat., AJ⁴⁰1006.

⁷¹Rita Thalmann, La mise au pas. Idéologie et stratégie sécuritaire dans la France occupée, Paris, Fayard, 1991, p.135-136.

⁷²Déposition d'Adolphe d'Espie lors du procès-verbal d'interrogatoire de Raymond Durand-Auzias, Paris, 25 juin 1946 ; DCAJM, Dossier 1562.

⁷³Rapport d'activités du Groupe Schrifttum pour la période du 16 au 23 août 1941, Paris, 23 août 1941 ; Arch. nat., AJ⁴⁰ 1005.

parce que sa politique sécuritaire inclut aussi le contrôle de la vie culturelle⁷⁴. Le MBF est rejoint par Otto Abetz qui tente de faire remplacer La Hire par son poulain, Albert Lejeune⁷⁵. Ce dernier joue le rôle de prête-nom pour l'homme d'affaires suisse Gerhard Hibbelen, en train de constituer un trust dans la presse parisienne⁷⁶ au profit de l'Ambassade⁷⁷. L'Ambassade tente manifestement de faire de même dans l'édition, alors qu'à la même période, le nom de Lejeune est aussi proposé pour racheter la maison Nathan⁷⁸. Ce contexte turbulent permet de mieux comprendre pourquoi, dans un rapport d'août 1941, le Gruppe Schrifttum insiste sur l'importance de Ferenczi pour la propagande, et réaffirme son soutien à Jean de La Hire⁷⁹. Il ne s'agit pas ici d'un simple conflit de compétences, mais le reflet de rivalités qui prennent source au sommet du Reich. Si, en principe, la Propaganda Abteilung, dont dépend la Propaganda Staffel, est sous les ordres du MBF, elle est dans les faits administrée par le ministère de la Propagande sous la direction de Joseph Goebbels⁸⁰. Sa rivale directe, l'Ambassade d'Allemagne, est pilotée par le ministère des Affaires étrangères et donc par Joachim von Ribbentrop⁸¹, et a pour objectif de prendre la tête de la propagande allemande en France⁸². L'un des enjeux de cette politique consiste à prendre le contrôle, via l'« aryanisation » de maisons d'édition pour en faire des officines au service de leurs desseins respectifs⁸³.

Les interventions de ces divers acteurs doivent être analysées à l'aune de leurs positions respectives dans l'appareil d'occupation. La précipitation manifestée par la Propaganda pour faire entrer des capitaux allemands dans l'entreprise⁸⁴ est guidée par sa volonté de renforcer sa place dans la direction de la propagande, alors que son ministère subit à Berlin les assauts du ministère des Affaires étrangères⁸⁵. On peut également analyser les critiques émises par le MBF

⁷⁴Gaël Eismann, Hôtel Majestic. Ordre et sécurité en France occupée, 1940-1944, Paris, Tallandier, 2010, p.108.

⁷⁵Rapport d'activités du Gruppe Schrifttum pour la période du 16 au 23 août 1941, Paris, 23 août 1941 ; Arch. nat., AJ⁴⁰ 1005.

⁷⁶Voir Pierre-Marie Diouidonnat, L'argent nazi à la conquête de la presse française (1940-1944), Paris, Jean Picollec, 1981.

⁷⁷Barbara Lambauer, Otto Abetz et les Français ou L'envers de la Collaboration, Paris : Fayard, 2001, p.361.

⁷⁸P. Fouché, L'Édition française..., t.I, p.121.

⁷⁹Rapport d'activités du Gruppe Schrifttum pour la période du 2 au 9 août 1941, Paris, 9 août 1941 ; Arch. nat., AJ⁴⁰ 1005.

⁸⁰Élisabeth Dunan, « La *Propaganda-Abteilung* de France : tâches et organisation », Revue d'histoire de la Deuxième Guerre Mondiale, (4), 1951, p.19-32.

⁸¹R. Thalmann, La mise au pas..., p.42.

⁸²Stefan Martens, « Introduction », La France et la Belgique sous l'occupation allemande 1940-1944. Les fonds allemands conservés au Centre historique des Archives nationales. Inventaire de la sous-série AJ40, Archives nationales (dir.), Paris : Centre historique des Archives nationales, 2002, p.19.

⁸³P. Fouché, L'Édition française..., t.I, p.108 et suiv.

⁸⁴Rapport d'activités du Gruppe Schrifttum pour la période du 19 au 25 avril 1941, Paris, 25 avril 1941 ; Arch. nat., AJ⁴⁰ 1005.

⁸⁵Aristotle A. Kallis, Nazi Propaganda and the Second World War, Basingstoke, New York: Palgrave MacMillan, 2005, p. 45 et suiv.; Peter Longerich, Goebbels, Paris, Editions Héloïse d'Ormesson, 2013, p. 454.

en août 1941 comme une manière de réaffirmer sa position centrale dans la politique de maintien de l'ordre, face aux accusations de faiblesse professées par le Reich à son endroit⁸⁶. Abetz profite également de la situation pour poursuivre le travail de déstabilisation de la Propaganda Staffel qu'il a entamé dès sa nomination⁸⁷, tout en tentant de pénétrer l'édition après avoir emporté de nombreux succès dans la presse parisienne⁸⁸. La lettre qu'envoie le ministère de la Propagande à la Propaganda Abteilung le 8 septembre 1941 n'est en fait qu'une réaction à ces manigances⁸⁹ : en rappelant l'importance de Ferenczi pour la propagande, il s'agit d'assurer la poursuite des négociations avec Maxim Klieber, en balayant les doutes du MBF au sujet de La Hire, et en repoussant les assauts d'Otto Abetz - qui aurait subitement été convaincu par Hoevel « du bien-fondé de ses intentions et de ses plans dans le domaine de la littérature⁹⁰ ». Ses luttes de pouvoir dans la capitale sont aussi la conséquence de la concurrence inévitable entre des services qui ont la même mission. L'organisation de la propagande en France est à l'image de celle du pouvoir nazi, qualifiée de « polycratique » par des recherches menées depuis les années soixante⁹¹. Le caractère polycratique des services de propagande a eu pour effet d'accélérer l'« aryanisation » de la maison Ferenczi, par un effet de « radicalisation cumulative⁹² » : la compétition entre les services a poussé la Propaganda à prendre toutes les mesures nécessaires pour évincer ses rivaux, et donc à hâter le processus qui mènera à la spoliation des Ferenczi. Comme l'ont montré Wolfgang Seibel⁹³ ou Martin Jungius⁹⁴, ce

⁸⁶G. Eismann, Hôtel Majestic..., p.336.

⁸⁷B. Lambauer, Otto Abetz..., p.183.

⁸⁸Ibid., p.250 et suiv. et p.353 et suiv.

⁸⁹Lettre adressée par le ministère de la Propagande à la Propaganda Abteilung, Berlin, 8 septembre 1941 ; Arch. nat., AJ⁴⁰ 1006.

⁹⁰Rapport d'activités du Gruppe Schrifttum pour la période du 20 au 27 septembre 1941, Paris, 27 septembre 1941 ; Arch. nat., AJ⁴⁰ 1005.

⁹¹Sur le caractère polycratique de l'état nazi, on pourra consulter : Martin Broszat, Der Staat Hitlers. Grundlegung und Entwicklung seiner inneren Struktur, München: Deutscher Taschenbuch Verlag, 1969 ; Karl Dietrich Bracher, Die deutsche Diktatur. Entstehung, Struktur, Folgen des Nationalsozialismus, Köln: Kiepenheuer & Witsch, 1969 ; Manfred Funke, Starker oder schwacher Diktator? Hitlers Herrschaft und die Deutschen, Düsseldorf: Droste, 1989 ; Gerhard Hirschfeld, Lothar Kettenacker (dir.), Der "Führerstaat": Mythos und Realität. Studien zur Struktur und Politik des Dritten Reiches, Stuttgart: Klett-Cotta, 1981 ; Johannes Houwink ten Cate, Gerhard Otto (dir.), Das organisierte Chaos. "Ämterdarwinismus" und "Gesinnungsethik". Determinanten nationalsozialistischer Besatzungsherrschaft, Berlin: Metropol, 1999 ; Gerald D Feldman, Wolfgang Seibel (dir.), Networks of Nazi persecution : bureaucracy, business, and the organization of the Holocaust, New York : Berghahn Books, 2006. Concernant l'aryanisation en France, on pourra lire Aurélie Audeval, Martin Jungius, Marie Muschalek, Jörg Raab, « "Arisierungsnetzwerke" – Verfolgungsapparate und "Arisierung" größerer Unternehmen in Frankreich 1940-1944 », Francia, Sigmaringen: J. Thorbecke Verlag, Band 32 (3), 2005, p. 101-138.

⁹²Ian Kershaw, « "Cumulative Radicalisation" and the Uniqueness of National Socialism », in Christian Jensen et Hans Mommsen (dir.), Von der Aufgabe der Freiheit : Politische Verantwortung und bürgerliche Gesellschaft im 19. Jahrhundert, Berlin: Akademie Verlag, 1995, p.323-336.

⁹³Wolfgang Seibel, « À market for mass crime? Inter-institutional competition and the initiation of the Holocaust in France, 1940-1942 », International Journal of Organization Theory and Behavior, 5-3 (4), 2002, p.219-257.

⁹⁴M. Jungius, Un vol organisé..., p.386-387.

phénomène a manifestement eu pour effet d'accentuer la persécution des Juifs, notamment du point de vue économique.

2. Le rôle-clé de l'administrateur provisoire

La victoire de la Propaganda Staffel doit aussi beaucoup à celui qu'elle a mis à la tête de Ferenczi. La Hire connaît bien les Éditions Ferenczi, avec lesquelles il collabore depuis 1911⁹⁵ ; surtout, il s'est montré particulièrement ouvert aux plans allemands concernant la firme. En 1946, La Hire explique qu'il savait que Durand-Auzias allait être remplacé, et qu'il serait alors intervenu pour protéger l'entreprise⁹⁶. Mais Jean de La Hire ne se serait pas contenté d'offrir ses services à l'Arbeitsführer Schulz ; selon un rapport rédigé en 1947, il aurait « profité de sa situation pour souligner cette dernière [la maison Ferenczi] à l'attention des autorités allemandes [...], supplanter l'administrateur provisoire et [...] se faire nommer commissaire administrateur [...]»⁹⁷. La chronologie de l'affaire semble confirmer ces propos : La Hire commence à fréquenter la Propaganda Staffel durant l'été 1940, et c'est en octobre que les Allemands commencent à s'intéresser à l'entreprise. Il ne faut pas toutefois donner trop de poids à la possible intervention de La Hire, car les Éditions Ferenczi sont aussi prises dans les rets de l'offensive lancée par la Propaganda Staffel sur les maisons d'édition juives de la capitale en octobre 1940⁹⁸.

L'action de La Hire dans l'« aryanisation » est cruciale. Sa motivation est d'autant plus importante qu'il peut retirer d'importants bénéfices de l'opération. À peine nommé, il s'alloue un salaire conséquent⁹⁹ ; il veut également trouver un acquéreur qui lui offrira un contrat de directeur littéraire¹⁰⁰. Rien ne vient entraver ses appétits, car il est dans l'intérêt de la Propaganda Staffel de satisfaire Jean de La Hire si elle veut s'assurer de sa complète coopération. Martin Jungius souligne que la polycratie a pu être un facteur d'enrichissement personnel pour certains acteurs – notamment les administrateurs provisoires -, et donc « une autre incitation à participer au processus de persécution¹⁰¹ ». On comprend mieux le zèle manifesté par La Hire pour rompre les négociations entamées par Durand-Auzias avec

⁹⁵Jean de La Hire, Le Mystère des XV, Paris : J. Ferenczy, 1911.

⁹⁶Déposition d'Adolphe d'Espie lors du procès-verbal d'interrogatoire de Raymond Durand-Auzias, Paris, 25 juin 1946 ; DCAJM, Dossier 1562.

⁹⁷Rapport de Robert Guerbigny, expert-comptable, sur l'Affaire J. Ferenczi et fils au président du Tribunal Civil de Première Instance du Département de la Seine, Paris, 5 août 1947 ; AD Paris, 47W 108.

⁹⁸P. Fouché, L'Édition française..., t.I, p.64.

⁹⁹Note manuscrite sur Espic (sic) de La Hire, Paris, s. d. ; Arch. nat., 38AJ 5274.

¹⁰⁰Déposition d'Adolphe d'Espie lors du procès-verbal d'interrogatoire de Raymond Durand-Auzias, Paris, 25 juin 1946 ; DCAJM, Dossier 1562.

¹⁰¹M. Jungius, Un vol organisé..., p.383.

Hachette, en vue d'une « aryanisation » fictive¹⁰². Les Français sont aussi conscients que le rôle de La Hire est crucial dans l'opération, et que rien ne pourra aboutir sans son appui. Le 6 mai 1941 Jacques Berthoud, à la tête de la section franco-allemande en charge des entreprises juives au ministère de l'Économie et des Finances¹⁰³, Yves Regelsperger, chargé des affaires d'édition au S.C.A.P., et un représentant du chef du S.C.A.P. constatent que l'aryanisation de Ferenczi dépend de l'accord de l'administrateur provisoire, « qui semble difficile à obtenir¹⁰⁴ ». La Hire a en effet déjà commencé à chercher activement des capitaux allemands¹⁰⁵. En vue de la vente, deux experts-comptables estiment alors le prix de la maison, proposant respectivement 10 500 000 francs et 6 000 000 de francs¹⁰⁶. Sans grande surprise, La Hire choisit le montant le plus faible¹⁰⁷. Tous ces efforts ne sont pas vains : le Gruppe Schrifttum est parfaitement conscient du rôle central joué par La Hire dans le processus d'aryanisation, écrivant en août 1941 qu'il est « est très ouvert aux intentions qui lui sont présentées du côté allemand. On peut s'attendre à ce que la maison d'édition passe prochainement entre des mains allemandes¹⁰⁸ ».

III. Résister à l'occupant ? L'action des autorités françaises face à la prise de contrôle de Ferenczi

1. Protéger les confrères : l'intervention du Syndicat des éditeurs

En 1940, la priorité des éditeurs, dispersés en province, est de retourner à Paris pour reprendre leurs activités, même si le prix consiste à « trouver un terrain d'entente¹⁰⁹ » avec les occupants. Signée le 28 septembre 1940, la convention de censure des livres permet aux éditeurs de publier sous leur responsabilité ; mais ces derniers s'engagent à ne pas publier de livres qui pourraient encourir les foudres des autorités allemandes¹¹⁰. Soulagés de ne pas subir des sanctions plus importantes, les éditeurs se montrent alors réceptifs aux demandes allemandes de diffuser leur propagande¹¹¹. Mais quand il s'agit de protéger les centres français de

¹⁰²Procès-verbal d'interrogatoire de Raymond Durand-Auzias, Paris, 25 juin 1946 ; DCAJM, Dossier 1562.

¹⁰³Claire Andrieu, « L'« aryanisation » et les Finances extérieures. L'activité de la direction des Finances extérieures et des Changes », Le Genre humain, 1996/1-2 (N° 30-31), Paris : Seuil, p.267-301.

¹⁰⁴Compte-rendu de réunion de M. Lechartier sur l'aryanisation des maisons d'édition « Affaires Kalmann-Lévy (sic) et Ferenczi », s. l., 6 mai 1941 ; Arch. nat., F³⁷38.

¹⁰⁵Rapport du ministère des Finances, Paris, 17 avril 1941 ; Arch. nat., F³⁷38.

¹⁰⁶Rapport de Robert Guerbigny, expert-comptable, sur l'Affaire J. Ferenczi et fils au président du Tribunal Civil de Première Instance du Département de la Seine, Paris, 5 août 1947 ; AD Paris, 47W 108.

¹⁰⁷Lettre de Jean de La Hire à Walter Schulz, Paris, 18 avril 1941 ; DCAJM, Dossier 1561.

¹⁰⁸Rapport d'activités du Gruppe Schrifttum pour la période du 2 au 9 août 1941, Paris, 9 août 1941 ; Arch. nat., AJ⁴⁰ 1005.

¹⁰⁹Jean-Yves Mollier, Édition, presse et pouvoir en France au XX^e siècle, Paris : Fayard, p.60.

¹¹⁰P. Fouché, « L'édition littéraire, 1914-1950 », Histoire de l'édition française. Le Livre concurrencé..., t.IV, p.229.

¹¹¹Gérard Loiseaux, La Littérature de la défaite et de la collaboration, Paris : Publications de la Sorbonne, 1984, p.62 et 88

production et de diffusion de la mainmise allemande, ils les défendent avec véhémence, et ne rendent pas sans combattre¹¹².

L'exemple de Ferenczi est emblématique de la stratégie employée par l'édition française pour protéger les firmes de leurs confrères juifs. En accord avec les frères Ferenczi, Durand-Auzias entame dès décembre 1940 des pourparlers avec Hachette, qui offre de racheter la maison d'édition et l'imprimerie pour 8 000 000 francs. Il s'agit d'« aryaniser » l'entreprise au moyen d'une vente fictive, et d'assurer aux Ferenczi que leurs biens leur seront rendus après la guerre. Un compromis est même signé¹¹³, mais l'arrivée de La Hire bouleverse ces plans. Mis au courant par Raymond Durand-Auzias de ces négociations¹¹⁴, La Hire les rompt immédiatement sur ordre de Schulz¹¹⁵. L'Arbeitsführer indique même à La Hire qu'il doit, dorénavant, lui adresser toute demande de ce type¹¹⁶. Les occupants sont tout à fait conscients qu'il s'agit d'une vente fictive, comme en témoigne une « note sur la question juive » datée de juillet 1941¹¹⁷. Dans sa lettre du 19 février 1941 à La Hire, Walter Schulz avait ainsi révélé que le Gruppe Schrifttum n'était en rien dupe des négociations entre Hachette, Durand-Auzias et les Ferenczi. Schulz y indique aussi qu'il ne manquerait pas d'annuler cette vente si celle-ci avait lieu¹¹⁸.

En avril 1941, René Philippon tente une autre stratégie, à savoir accepter que 20% du capital soit réservé aux Allemands, tout comme le poste d'administrateur – certainement en vue de mettre La Hire de leur côté. Il espère encore empêcher une prise de contrôle totale grâce à un compromis permettant de conserver la majorité du capital dans le giron français¹¹⁹. René Philippon et Marcel Rives, directeur responsable du Comité d'Organisation des Industries, Arts et Commerce du Livre, s'adressent alors directement au Commandement militaire qui indique seulement que « l'aryanisation devait être totale¹²⁰ ». Berthoud, Regelsperger et le S.C.A.P. penchent également vers la solution proposée par Philippon et Rives, en envisageant de réserver 10% du capital à des investisseurs allemands¹²¹. S'inspirant de la solution trouvée pour

¹¹²J. Cantier, Lire sous l'Occupation..., p.166.

¹¹³Procès-verbal d'interrogatoire de Raymond Durand-Auzias, Paris, 25 juin 1946 ; DCAJM, Dossier 1562.

¹¹⁴Ibid.

¹¹⁵Lettre de Jean de La Hire au Commissaire général Pieron, Paris, le 26 août 1941 ; Arch. nat., F³⁷ 38.

¹¹⁶Ibid.

¹¹⁷Note sur la question juive à Paris, Paris, 17 juillet 1941 ; Arch. nat., AJ⁴⁰ 1006.

¹¹⁸Lettre de l'Arbeitsführer Walter Schulz à Jean de La Hire, Paris, 19 février 1941 ; DCAJM, Dossier 1561.

¹¹⁹Visite de M. Philippon de la Maison Armand Colin, note de Terray ARMAND COLIN, Paris, 17 avril 1941 ; Arch. nat., F³⁷38.

¹²⁰Lettre de Marcel Rives et de René Philippon à Jacques Barnaud, Paris, 26 avril 1941 ; Arch. nat., F³⁷38.

¹²¹Compte-rendu de réunion sur l'aryanisation des maisons d'édition « Affaires Kalmann-Lévy (sic) et Ferenczi », s. l., 6 mai 1941 ; Arch. nat., F³⁷38.

Nathan¹²², Philippon propose alors qu'un groupe d'éditeurs rachète la firme¹²³ pour 5 500 000 francs¹²⁴. La Hire signale que d'autres candidats français sont également intéressés : probablement contacté par La Hire¹²⁵, Guy Bunau-Varilla, co-directeur et copropriétaire du journal pro-allemand *Le Matin*¹²⁶; et Jean Fayard, co-directeur et copropriétaire avec Fernand Brouty des Éditions Arthème Fayard¹²⁷. Si l'idée de faire racheter l'entreprise par un consortium d'éditeurs français semble faire long feu, le rachat par Fayard reste sur la table puisque le 2 octobre 1941 il est sur le point de faire une offre¹²⁸¹²⁹. Cette initiative n'aura pas de suite, certainement parce que la vente à Maxim Klieber est bien trop avancée à cette date. En 1942, une dernière tentative de blocage est orchestrée par le ministère des Finances et le Comité d'Organisation des Industries, Arts et Commerce du Livre. Jacques Berthoud¹³⁰ et Marcel Rives¹³¹ refusent que Klieber transfère en France les fonds nécessaires au rachat de l'imprimerie. S'appuyant sur ces avis, le secrétariat d'État à la production industrielle émet alors un avis défavorable¹³². C'est peine perdue : le 24 novembre 1942, le nouveau ministre des Finances, Pierre Cathala, accorde la dérogation à Klieber¹³³, forçant la section franco-allemande à plier¹³⁴. Mais ce n'est qu'une « forte pression des intéressés¹³⁵ » qui a eu raison des fonctionnaires des finances. Examinant d'autres dossiers d'« aryanisation » dans lesquels Cathala, un proche de Pierre Laval, est intervenu, Philippe Verheyde émet l'hypothèse qu'il

¹²²Sur le déroulement de l'aryanisation de la maison Nathan : Pascal Fouché, *L'Édition française...*, t.I, p.112 et suiv.

¹²³Lettre de Jean de La Hire au Commissaire général Pieron, Paris, le 26 août 1941 ; Arch. nat., F³⁷ 38.

¹²⁴Rapport de Robert Guerbigny, expert-comptable, sur l'Affaire J. Ferenczi et fils au président du Tribunal Civil de Première Instance du Département de la Seine, Paris, 5 août 1947 ; AD Paris, 47W 108.

¹²⁵Sur les rapports de La Hire avec *Le Matin* pendant la guerre : Marie Puren, *Jean de La Hire...*, t.I, p.441 et suiv.

¹²⁶Pour en savoir plus sur *Le Matin* : Dominique Pinsolle, *Le Matin (1884-1944). Une presse d'argent et de chantage*, préface de Christian Delporte, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2012.

¹²⁷Lettre de Jean de La Hire au Commissaire général Pieron, Paris, le 26 août 1941 ; Arch. nat., F³⁷ 38.

¹²⁸Copie de la réunion du 2 octobre 1941 adressée à Jacques Berthoud, s.l., 8 octobre 1941 ; Arch. nat., F³⁷38.

¹²⁹Compte-rendu de réunion sur l'aryanisation des maisons d'édition, s. l., 2 octobre [1941 ?] ; Arch. nat., F³⁷38.

¹³⁰Lettre de Jacques Berthoud au secrétaire d'État à la Production industrielle, Paris, 19 janvier 1942 ; 1941 ; Savigny-le-Temple, Centre des archives économiques et financières, B³³599.

¹³¹Lettre de Marcel Rives à Jacques Berthoud (copie), Paris, 27 janvier 1942 ; Savigny-le-Temple, Centre des archives économiques et financières, B³³599.

¹³²Lettre du secrétaire d'État à la Production industrielle à Jacques Berthoud, Paris, 30 juin 1942 ; Savigny-le-Temple, Centre des archives économiques et financières B³³599.

¹³³Lettre du secrétaire d'État aux Finances au directeur de l'Office des Changes, Paris, 24 novembre 1942 ; Savigny-le-Temple, Centre des archives économiques et financières, B³³599.

¹³⁴Lettre du ministère de l'Économie nationale et des Finances (direction des Finances extérieures et des Changes) aux Éditions du Livre Moderne, Paris, 29 décembre 1942 ; DCAJM, Dossier 1561.

¹³⁵Déposition de Monsieur Calvet demandée par commission rogatoire par M. Leclercq, Paris, 3 janvier 1946 ; DCAJM, Dossier 1562.

s'agit d'un gage de bonne volonté donné aux Allemands afin de consolider la position du nouveau chef de Vichy, de retour au pouvoir depuis avril 1942¹³⁶.

2. Privilégier une « aryansisation » à la française : la priorité des services de Vichy

Vichy réagit également à la prise de contrôle allemande sur la maison Ferenczi, via le S.C.A.P. qui proteste contre les conditions de nomination de Jean de La Hire. Comme le souligne en mars 1941 Pierre-Eugène Fournier, alors à la tête du S.C.A.P., rien n'a été fait pour avertir les autorités françaises de cette nomination, ni pour obtenir leur coopération. Dans cette lettre adressée au docteur Blanke, spécialiste des affaires économiques juives au MBF¹³⁷, Fournier pointe le fait que la nomination de Jean de La Hire « a été effectuée sans que des propositions [lui] aient été demandées, et l'ordre de mission lui-même a été remis directement à l'intéressé, sans passer par [son] service¹³⁸ ». Si Fournier reconnaît toutefois, à demi-mots, la nomination de Jean de La Hire par les autorités allemandes, ce n'est pas le cas de Melchior de Faramond qui le remplace en mars 1941 lorsque le S.C.A.P. est rattaché au Commissariat général aux questions juives. Le capitaine Eduard Wintermayer de la Propaganda Staffel¹³⁹ signale dans un rapport d'avril 1941 que, concernant la nomination de Jean de La Hire, « F. [de Faramond] a répondu [...] que son administration n'avait pas l'intention de se prononcer sur cette reconnaissance¹⁴⁰ ». Ces propos concordent tout à fait avec ceux que Jacques Pieron, chef du service de la direction de l'Aryansisation économique au S.C.A.P., a tenus à La Hire à la fin de l'année 1941. Alors que La Hire se plaint de la lenteur de l'homologation de sa nomination, « M. Pierron [sic] a dit "qu'on ne penserait jamais à le faire"¹⁴¹ ».

Les autorités françaises se méfient de Jean de La Hire, trop proche des occupants. Le choix de l'administrateur provisoire est en effet d'une importance cruciale dans le processus d'aryansisation, car sa position lui procure des pouvoirs étendus dans l'administration de la firme, tant dans le domaine technique que dans la politique commerciale et la gestion financière. Il agit pour le compte des ayants droit, avec ou sans leur accord, ce qui lui confère, sous

¹³⁶P. Verheyde, Les Mauvais Comptes..., URL : <https://www.cairn.info/les-mauvais-comptes-de-vichy--9782262015244.htm>.

¹³⁷P. Fouché, L'Édition française..., t.I, p.110.

¹³⁸Lettre de Pierre Fournier, chef du Service du contrôle des administrateurs provisoires (S.C.A.P.), adressée à Kurt Blanke, du service Wi I (Questions économiques générales/Aryansisation) du Militärbefehlshaber in Frankreich (MbF), Paris, 4 mars 1941 ; Paris, Centre de Documentation Juive Contemporaine, CXVI-24. Nous utilisons ici la traduction de cette lettre, disponible dans le dossier B³³599 (Service des Archives économiques et financières)

¹³⁹M ; Puren, Jean de La Hire..., t.1, p.491 et suiv.

¹⁴⁰Rapport d'Eduard Wintermayer, Paris, 24 avril 1941 ; Arch. nat., AJ⁴⁰ 1006.

¹⁴¹Lettre de Jean de La Hire à Walter Schulz (copie), Paris, 8 janvier 1942 ; DCAJM, Dossier 1561.

contrôle, la disposition des biens qu'il gère¹⁴². Les autorités françaises remettent en cause la probité de La Hire en la matière, redoutant une « aryansisation » « réalisée par des personnes dont l'honorabilité peut être suspectée¹⁴³ ». C'est ce qui explique l'hostilité que lui témoigne de Faramond qui voudrait que Jean de La Hire « disparaisse[e] de la surface de la terre ; [...] que le mieux serait encore que l'on puisse donner un coup de pouce pour arriver à une solution de ce genre¹⁴⁴ ». Cette nomination ne sera pas reconnue non plus par Xavier Vallat, chef du C.G.Q.J. dès sa création le 29 mars 1941. En témoigne un rapport adressé au commandant de la Propaganda Abteilung en décembre 1941 : « Avec des mots secs, Vallat a rejeté l'idée de reconnaître Jean de La Hire, nommé par nous, comme commissaire de Ferenczi¹⁴⁵ ».

S'agit-il d'une manière de résister à l'occupant en protégeant des compatriotes juifs ? Rien n'est plus éloigné de la position de Vichy, qui « installait un antisémitisme concurrent ou rival plutôt qu'il ne se mettait à la remorque de l'antisémitisme allemand¹⁴⁶ » comme le soulignent Michaël R. Marrus et Robert O. Paxton. Les protestations émises par le S.C.A.P. puis le C.G.Q.J. portent avant tout sur des questions de prérogative. Une note rédigée par Louis Thomas, administrateur provisoire de Calmann-Lévy, éclaire la position de Vallat dans l'affaire Ferenczi : il « ne veut à aucun prix, reconnaître des Bestellung [nominations] qui ont été émises par les Autorités Occupantes¹⁴⁷ ». Ces protestations n'ont pas pour but d'éviter la vente des entreprises et donc leur « aryansisation », mais d'« élimin[er] tout acheteur français¹⁴⁸ qui craindrait de voir son achat discuté plus tard lorsque les Allemands ne seront plus là, puisque la vente des biens juifs aurait été faite par des Administrateurs uniquement nommés par les Allemands¹⁴⁹ ». Vichy veut en fait poursuivre sa propre politique antisémite : pour éviter la germanisation de l'économie, mais surtout « parce que le régime considérait qu'une partie des mesures de persécution étaient fondamentalement juste¹⁵⁰ » selon Martin Jungius. Dans l'affaire Ferenczi, il n'est en effet jamais question de remettre en cause l'« aryansisation » de l'entreprise, mais d'en assurer la légalité pour que rien ne puisse la remettre en cause dans le futur.

¹⁴²C. Andrieu, « L'«aryansisation» et les Finances extérieures. L'activité de la direction des Finances extérieures et des Changes », Le Genre humain..., p.267-301.

¹⁴³Compte-rendu de réunion de M. Lechartier sur l'aryansisation des maisons d'édition « Affaires Kalmann-Lévy (sic) et Ferenczi », s. l., 6 mai 1941 ; Arch. nat., F³⁷38.

¹⁴⁴Ibid.

¹⁴⁵Rapport au commandant de la Propaganda Abteilung, Paris, 15 décembre 1941 ; Arch. nat., AJ⁴⁰ 1006.

¹⁴⁶M. R. Marrus et R. O. Paxton, Vichy..., p. 30.

¹⁴⁷Note de Louis Thomas, Paris, 15 décembre 1941 ; Arch. nat., AJ⁴⁰ 1006.

¹⁴⁸C'est en effet un Français, André Bertrand, qui est officiellement l'acquéreur de la maison Ferenczi.

¹⁴⁹Ibid.

¹⁵⁰M. Jungius, Un vol organisé..., p.141.

Conclusion

Au centre d'« un grand jeu d'intrigues », l'« aryanisation » de Ferenczi a vu Allemands et Français se disputer le contrôle de la maison. Les premiers souhaitent en faire une officine au service de la propagande nazie, tandis que les seconds voulaient empêcher toute pénétration allemande dans les capitaux de l'entreprise. Toutefois, les acteurs français ne partagent pas les mêmes objectifs et n'usent pas des mêmes stratégies pour soustraire la firme aux appétits allemands. Si elle s'accommode tant bien que mal de la situation en collaborant avec les occupants, l'édition française, représentée par le Syndicat des éditeurs, tente de protéger les entreprises juives en réalisant des ventes fictives - quitte, là aussi, à composer avec les demandes allemandes. Les représentants de Vichy veulent également barrer la route aux Allemands ; mais ce n'est en rien dans le but de préserver les biens de leurs compatriotes. Bien au contraire : le S.C.A.P. et le C.G.Q.J. veulent « aryaniser » l'économie française en évitant toute immixtion allemande qui risquerait, une fois la guerre finie, de remettre en cause la légalité de la spoliation. La rencontre de ces multiples acteurs, avec leurs propres agendas, cause d'inévitables heurts et frictions. Pour Martin Jungius, ces affrontements, habituels entre les diverses instances impliquées dans l'« aryanisation », ont pu être à la fois un facteur de freinage (majoritairement à cause du coût de la coordination entre les persécuteurs) et d'accélération dans le processus de spoliation¹⁵¹. Dans le cas de Ferenczi, il s'agit plutôt d'un facteur d'accélération, stimulé par la concurrence entre l'Ambassade et le Propaganda Staffel. Les tentatives d'opposition françaises ont, elles aussi pu, favoriser cette radicalisation. Par exemple, la nomination de La Hire par le MBF semble bien être une réponse à la nomination de Durand-Auzias à la tête de Ferenczi. L'Ambassade utilise également les critiques formulées à l'encontre de La Hire par le S.C.A.P. pour appuyer sa proposition de le remplacer par son homme de main¹⁵², précipitant un peu plus la conclusion de la vente avec Maxim Klieber. Pour évaluer le poids de ces interventions, il faudrait comparer l'aryanisation de Ferenczi avec celles des autres maisons d'édition juives, et plus largement le processus menant (ou non) à la pénétration allemande dans l'édition française. En analysant l'histoire de l'édition durant l'occupation sous l'angle de la polycratie, on pourrait mieux identifier les facteurs aggravants ou au contraire freinants, et ainsi mieux rendre compte des mécanismes aboutissant à une prise de contrôle.

¹⁵¹Ibid., p.16

¹⁵²Note sur la question juive à Paris, Paris, 17 juillet 1941 ; Arch. nat., AJ⁴⁰ 1006.